



HONORAIRES

TVA au taux de 20%

❖ **TRANSACTION** : *L'agence ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de ses honoraires.*

- Mandat en exclusivité : 5% TTC du prix de vente
- Mandat sans exclusivité : 6% TTC du prix de vente
- Prix de vente > 300.000 euros : 4% TTC du prix de vente
- Forfait minimum de 2.500 euros TTC

Les honoraires sont à la charge du vendeur.

❖ **AVIS DE VALEUR / ESTIMATION** en cas de non-mise en vente :

- 190 euros TTC et sur devis suivant la propriété

❖ **LOCATION** :

Location dans le cadre de la gestion		
Baux d'habitation		
Surface habitable	Visite Constitution du dossier Rédaction du bail	Etat des lieux
	Honoraires à charge du bailleur <u>et</u> du locataire*	
20 à 39 m ²	160 € TTC	60 € TTC
40 à 59 m ²	200 € TTC	120 € TTC
60 à 79 m ²	250 € TTC	150 € TTC
80 à 99 m ²	300 € TTC	200 € TTC
> ou égal à 100 m ²	350 € TTC	250 € TTC
*Les honoraires sont plafonnés à 8€/le m ² de la surface habitable de la chose louée pour la visite, la constitution du dossier et la rédaction du bail et à 3€/le m ² pour l'état des lieux.		
Autres baux (commerciaux, professionnels, code civil...)		
Constitution du dossier - rédaction du bail : UN MOIS DE LOYER TTC		
Honoraires à la charge du preneur ou du bailleur selon les termes du bail.		
Facturation minimum de 480 € TTC		
Garage		
Forfait de 60 € TTC à la charge du bailleur <u>et</u> du locataire		
Location hors régie: Barème ci-dessus + 150 € TTC à la charge du bailleur		

❖ **GESTION** :

- De **7,8% à 10% TTC** sur les loyers et sur toutes les sommes encaissées, hors frais annexes de prestations particulières (suivi de sinistre, de contentieux...). Pourcentage à la charge exclusive du bailleur.
- Tarifs variables suivant le montant total des loyers, le mode de reddition des comptes et des difficultés particulières.